

# Éditorial : De retour à Bismarck? Les conséquences d'une plus grande longévité sur les politiques gouvernementales

Dans le dernier numéro de *CJA*, Frank Denton et Byron Spencer nous somment de prendre en considération les progrès importants, réalisés au cours des cinquante dernières années, au niveau de l'espérance de vie et d'ajuster en conséquence les références chronologiques présentement utilisées pour définir ce que constitue la « vieillesse ». Nous vivons plus longtemps et en meilleure santé qu'auparavant. À l'avenir, selon ces auteurs, l'on pourra raisonnablement s'attendre à ce que la retraite survienne à l'âge avancé de 70 ans, soit la date d'admissibilité établie notoirement par Bismarck pour bénéficier d'une rente publique du gouvernement allemand dans les années 1880, ainsi que celle établie, de façon moins notoire, par Louis St-Laurent en 1951 pour avoir droit au programme de sécurité de la vieillesse du gouvernement du Canada. Le fait que nous vivions en meilleure santé à un âge plus avancé devrait également permettre à plusieurs d'entre nous de vivre de façon indépendante plus longtemps sans avoir besoin de soutien institutionnel, compensant ainsi pour la hausse anticipée des coûts associés aujourd'hui avec l'existence d'une population vieillissante.

Cette constatation sera accueillie à bras ouverts dans les milieux gouvernementaux. Pour les décideurs (voir Organization for Economic Cooperation and Development [OCDE], 2001), et bien que leurs citoyens ne partagent pas nécessairement cette opinion, prolonger la présence sur le marché du travail des générations présentes et futures (c.-à-d. retarder le moment de la retraite) est généralement perçu comme étant le remède le moins coûteux et le plus rentable pour réduire les effets du vieillissement de la population sur les finances publiques. À titre d'exemple, les estimés de l'OCDE (2001, p.69) démontrent que le fait de retarder *quelque peu* l'âge moyen de la retraite peut produire des effets plus importants sur les coûts associés à la retraite que d'effectuer des coupures massives au niveau des avantages versés lors de la retraite. Des simulations effectuées en se servant d'un pays type membre de l'OCDE démontrent qu'une réduction de 5 pour cent du nombre de bénéficiaires, ce qui se produit lorsque l'on retarde l'âge de la retraite de 10 mois, équivaut à une réduction de 10 pour cent des prestations versées lors de la retraite. La raison d'être de cet écart résulte du fait que retarder l'âge de la retraite produit un double effet sur les coûts associés à la retraite. Non seulement cela a-t-il comme conséquence de réduire le montant des avantages versés

mais, vu qu'un plus grand nombre de travailleurs travaillent plus longtemps, cela permet également d'augmenter le produit national et les recettes du gouvernement.

Toutefois, peu de décideurs nourrissent d'aussi grandes ambitions que Denton et Spencer. Dans la plupart des pays de l'OCDE, l'âge moyen de la retraite est maintenant plus proche de 60 ans et la plupart des gens qui se préoccupent de cette question seraient sans doute enchantés de voir l'âge de la retraite revenir graduellement vers 65 ans. Pour revenir à une retraite qui serait prise, *en moyenne*, à l'âge de 65 ans, plusieurs d'entre nous devraient travailler au-delà de cette date vu qu'il existera toujours des travailleurs prenant leur retraite avant d'avoir atteint l'âge de 65 ans. Quelles sont les probabilités que cela se produise?

Les trois raisons principales pour lesquelles les travailleurs plus âgés se retirent du marché du travail sont la santé, la richesse et les surplus de main-d'œuvre disponible. Les tendances observées pour deux de ces trois facteurs, soit la santé et les surplus de main-d'œuvre disponible, nous donnent de bonnes raisons de croire que les générations futures de travailleurs pourraient prendre leur retraite à un âge plus avancé. Les éléments positifs associés au vieillissement de la population au vingt-et-unième siècle comprennent :

- *Une plus grande longévité* : Les gens vivent plus longtemps, ce qui contribue à augmenter le coût des pensions de retraite mais, comme le soulignent Denton et Spencer, le fait de prendre sa retraite plus tard ne réduira pas pour autant le nombre d'années, en moyenne, dont bénéficiera une personne pour profiter de sa retraite.
- *Un meilleur état de santé* : De façon générale, l'état de santé des gens dans la soixantaine s'est amélioré. Pour certaines maladies chroniques (maladies cardiaques, hypertension), l'on note un plus grand nombre de cas rapportés dans les groupes plus âgés, étant donné que ces maladies sont moins susceptibles d'entraîner, comme autrefois, une mort prématurée, quoique l'on note une baisse importante des cas rapportés d'handicaps majeurs (Pransky, 2001).
- *Une modification des conditions de travail* : Les nouvelles technologies ainsi que les structures du monde du travail de l'ère post-industrielle ont contribué à réduire le nombre d'emplois exigeant des efforts physiques importants.

- *Une augmentation des niveaux de scolarisation et d'alphabétisation* : Parmi les groupes d'âge plus jeunes, ces augmentations devraient permettre d'éliminer un des obstacles majeurs au maintien d'un emploi chez les travailleurs plus âgés et améliorer les possibilités pour fournir une nouvelle formation aux travailleurs plus âgés.
- *Des changements au niveau de la demande en main-d'œuvre* : Au cours de la prochaine décennie, le facteur qui militera sans doute le plus en faveur d'un report de l'âge de la retraite réside dans l'effet qu'aura le vieillissement de la population sur la demande en main-d'œuvre. Le ralentissement de la croissance de la main-d'œuvre fait augmenter les rapports capital-travail et entraîne généralement une hausse, en dollars constants, des salaires ainsi qu'une baisse des taux d'intérêts. Des salaires plus élevés en dollars constants ont pour effet d'inciter les gens à conserver leur emploi. Dans de telles conditions, des travailleurs plus compétents et en meilleure santé, confrontés à un régime de pensions indifférentes à leur âge, pourraient choisir de plus en plus de demeurer plus longtemps au travail et les employeurs pourraient choisir de plus en plus de modifier leurs conditions de travail pour mieux les adapter aux exigences des travailleurs plus âgés.

Si le marché du travail est capable de générer suffisamment d'emplois pour absorber les travailleurs plus âgés et augmenter le niveau total de l'emploi, le dividende potentiel sera une croissance économique plus soutenue et un niveau de vie plus élevé pour chacun d'entre nous.

Évidemment, le paradoxe est que l'âge réel de la retraite a chuté au cours des dernières décennies *nonobstant* les tendances positives notées aux niveaux de l'état de santé, de la longévité, de l'éducation, etc. Qu'est-ce qui pourrait maintenant nous porter à croire que nous pouvons renverser cette tendance? La réponse à cette question se trouve en grande partie dans le montant de la richesse accumulée durant toute une vie en vue de la retraite et accumulée dans des régimes de rente publics et privés et dans diverses autres formes d'épargnes.

Comme le concluent Burtless et Quinn (2001, 385), l'« explication la plus simple et la plus probable pour justifier une retraite à un âge moins avancé est une l'augmentation de la richesse ». Aujourd'hui, les adultes plus âgés peuvent profiter d'une retraite relativement prospère car ils ont pu bénéficier d'une vie active, contrairement à leurs parents qui ont vécu plusieurs années de leur vie active en période de guerre ou de dépression économique. Le PIB national dans les démocraties les plus riches a augmenté de façon importante au cours des cinquante dernières années et une partie de cette augmentation a servi à acquérir un plus grand nombre d'années de retraite. Par ailleurs,

bien que pour les travailleurs individuels, le nombre d'années de vie active et le nombre d'heures passées au travail aient diminué, pour ce qui est des familles, étant donné la plus grande participation des femmes au marché du travail, elles ont augmenté. L'augmentation du nombre d'années et d'heures consacrées au travail par l'unité familiale contribue à payer pour un plus grand nombre d'années de retraite.

Il existe plusieurs indications à l'effet que les générations les plus récentes de travailleurs, soit celles ayant accédé au marché du travail au cours des années quatre-vingt et quatre-vingt-dix réussissent moins bien. Les travailleurs qui en font partie ont gagné des salaires moins élevés (Heisz, Jackson, & Picot, 2001) et ont accumulé une moins grande richesse (Morissette, Zhang, & Drolet, 2002) dans les premières années de leur vie active que leurs prédécesseurs, faisant en sorte qu'il est probable qu'ils devront travailler plus longtemps afin d'atteindre les objectifs qu'ils se sont fixés en vue de la retraite. Toutefois, cet écart risque de n'être que temporaire en raison de gains futurs au chapitre de la productivité, particulièrement si, comme plusieurs le prédisent, le vieillissement de la population entraîne, à l'avenir, une hausse de la demande pour de jeunes travailleurs. À long terme, les règles et les incitatifs applicables à l'accession à la richesse accumulée en vue de la retraite joueront probablement un rôle plus déterminant.

Dans les pays comme l'Italie, l'Allemagne et la Suède où la plus grande partie de la richesse en vue de la retraite est accumulée dans des régimes de retraite publics, les décideurs jouissent d'une grande discrétion dans la détermination de l'âge auquel les individus peuvent y avoir accès. En Europe, depuis les années 1980, la réforme des régimes de retraite est un secteur en pleine croissance et les initiatives pour rendre obligatoire ou inciter la retraite à un âge plus avancé se sont généralisées (Myles and Pierson, 2001). Ces réformes comprennent des réductions actuarielles des bénéfices payables à la retraite pour les retraités les plus jeunes, augmentant ainsi la corrélation entre le niveau des cotisations (c.-à-d. le nombre d'années travaillées) et les avantages payables, une diminution de l'accès aux supposés bénéfices de retraite établis sous formes de régimes d'invalidité ou de protection contre le chômage ainsi que de nouvelles possibilités pour la retraite partielle et le nivellement, par le haut, de l'âge de la retraite parmi les travailleurs de secteurs économiques différents et entre hommes et femmes. Les réformes pratiquées en Suède et en Italie au cours des années 1990, lesquelles ont essentiellement « indexé » les prestations payables à la retraite avec les tendances liées à la croissance future de la population sont souvent considérées comme étant les plus marquantes. Dorénavant, en Suède, les prestations de

retraite seront « indexées » en fonction de l'espérance de vie anticipée des diverses générations de travailleurs. À moins que les travailleurs ne choisissent de demeurer plus longtemps sur le marché du travail, l'augmentation de la longévité dans les années futures sera compensée par un niveau inférieur de prestations.

La situation est différente dans les pays où les prestations du secteur public constituent une part moins importante du revenu de retraite car c'est alors la pression sur les dépenses publiques, plutôt que l'ensemble des coûts liés à la retraite en tant que tels, qui constitue, à court terme, la raison d'être des réformes. Au Canada, seulement la moitié du revenu total des personnes âgées fait partie des dépenses gouvernementales, ce pourcentage étant probablement appelé à diminuer dans l'avenir en raison de l'arrivée à échéance de divers régimes de pensions de divers secteurs d'activités (RPA) et de comptes personnels établis en vue de la retraite (REER). Par ailleurs, de ce montant total, la moitié provient encore une fois de la Sécurité de la vieillesse et du Supplément de revenu garanti, des avantages qui sont déjà assujettis au seuil d'admissibilité fixé à 65 ans.

Les autres avantages découlant du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec (RPC/RRQ) sont accessibles, à des niveaux réduits, dès l'âge de 60 ans. Toutefois, pour les travailleurs ayant des revenus moyens à élevés, les montants impliqués sont plutôt modestes, même lorsque comparés avec ceux disponibles aux É.U. En conséquence, sauf pour les travailleurs à faible revenu, des modifications apportées à l'âge d'admissibilité aux avantages du RPC/RRQ n'auraient probablement aucun effet majeur sur le comportement lié à la retraite et entraîneraient des situations manifestement inéquitables.<sup>1</sup> Pour des motifs de nature macroéconomiques et liés à la répartition, un tel résultat serait pervers. Les progrès les plus importants sur le plan économique peuvent s'accomplir si les travailleurs les plus productifs (ceux en santé, instruits et probablement les mieux payés) demeurent plus longtemps sur le marché du travail. Les réformes ont le potentiel de produire des effets pervers si l'effet principal des modifications apportées aux incitatifs des régimes du secteur public est de retarder l'âge de la retraite chez les travailleurs à faible revenu et productivité.

Dans le contexte canadien, pour provoquer des changements majeurs à l'âge de retraite des travailleurs à revenus moyens et élevés, il faudrait réglementer, de façon exhaustive, l'âge auquel les travailleurs peuvent accéder à des sources personnelles de richesse (RPA, REER) d'une part, et d'autre part, les réformes déjà entreprises qui ont éliminé les incitatifs et qui *favori-*

*sent* présentement les décisions tendant vers une retraite plus longue et une vie active écourtée. Les incitatifs à la retraite anticipée ainsi que les formules à prestations déterminées qui découragent la continuité de l'emploi en sont quelques exemples. Mais la pression sur les responsables des politiques canadiennes pour effectuer de tels changements est pratiquement inexistante, tout comme leur capacité d'analyse de la situation et la probabilité de parvenir à atteindre le consensus politique requis pour effectuer telle réforme si tel était leur objectif.

Malgré tout ce qui précède, je soupçonne que les souvenirs laissés par « Liberté 55 » s'effaceront tranquillement pour les générations futures de travailleurs. Dans le contexte canadien toutefois, les conditions du marché, bien plus que n'importe quelle réforme législative, détermineront, à court et à moyen terme, les tendances applicables à l'âge de la retraite. Pour divers motifs, je ne peux concevoir qu'une réforme en profondeur des éléments publics ou privés du système canadien du revenu de retraite constitue l'une des grandes priorités de la politique au Canada. Comme je l'ai déjà soutenu en d'autres occasions (Myles, 2000; Myles, en cours d'impression; Myles & Pierson, 2000), la pression la plus importante en faveur d'une réforme du régime de pensions dans les autres pays de l'OCDE résulte de l'effet combiné des taxes élevées et croissantes sur la masse salariale et imposées pour faire face aux dépenses actuelles et futures des régimes de retraite. Comparativement aux normes européennes et même américaines, les niveaux d'imposition sur la masse salariale pour financer les régimes de retraite canadiens sont peu élevés ce qui témoigne du peu d'importance accordé au RPC/RRQ, et du fait que l'on s'en remet principalement à un financement par le biais du fond consolidé du revenu (pour la SV et le SRG), et (à l'avenir) qui sera la conséquence de l'augmentation des avances de fonds instaurées dans le cadre de la réforme du RPC commencée en 1997.

Les estimations les plus récentes de l'OCDE (Scherer, 2002) démontrent que, dans plusieurs pays, y compris le Canada, l'âge de la retraite a légèrement augmenté dans la seconde moitié des années quatre-vingt-dix. La question demeure ouverte à savoir si cette augmentation est le résultat d'une hausse temporaire de la demande en main-d'œuvre en raison du cycle économique ou si elle marque plutôt le début d'une tendance à long terme. Toutefois, il est difficile de concevoir que l'impact du vieillissement de la population sur la demande en main-d'œuvre puisse être retardé indéfiniment et cet impact affectera les avantages offerts par les employeurs à leurs travailleurs les plus âgées pour qu'ils continuent à travailler. À quelle réaction peut-on s'attendre de la part des travailleurs?

Tant les données relatives à l'opinion publique que le comportement des travailleurs les plus âgés indiquent clairement que les gens aiment la retraite. Toutefois, Hicks (2001) rapporte que biens que la plupart des gens s'opposent à des lois qui retarderaient l'âge de la retraite, environ la moitié des retraités canadiens préféreraient avoir un emploi à temps plein ou à temps partiel si tel emploi était disponible. Hicks (p. 15) en conclut que l'explication pour cette contradiction apparente résulte du fait que les retraités « pensaient probablement à des emplois hypothétiques, très convoités et particulièrement adaptés à leurs aspirations, soit le genre d'emploi difficilement accessible pour la plupart des gens ». Si cette conclusion est juste, ces résultats soulignent l'importance des changements apportés dans la qualité des emplois et dans les conditions de travail pour déterminer les tendances à venir en ce qui concerne la retraite.

Que dire du second pronostic de Denton et Spencer à l'effet qu'une longévité accrue et un meilleur état de santé signifient que nous avons probablement surestimé les besoins futurs en services et en soutien pour les personnes âgées en perte d'autonomie et souffrant de troubles mentaux? Sur ce point, je suis moins optimiste, non pas en raison de changements au niveau de l'offre (une augmentation dramatique de la proportion des « plus vieux parmi les vieux ») mais en raison de changements que nous vivons déjà au niveau de l'offre. Ce sont les familles en âge de travailler qui ont été les principaux fournisseurs de soins aux personnes âgées. Historiquement, l'aide fournie de façon informelle par des membres de la famille, principalement des filles et des belles-filles, représente près de 75 pour cent de tous les soins prodigués aux personnes âgées en perte d'autonomie. Ce travail permet au trésor public de réaliser des économies importantes dans la fourniture de soins prolongés et de services ancillaires (Wolf, 1999). Toutefois, la chute du taux de fécondité a non seulement créé un plus grand bassin de personnes âgées nécessitant des soins mais a également réduit le bassin de fournisseurs potentiels de soins de santé, lesquels, au surplus, ont de meilleures chances qu'auparavant de se trouver un emploi. Une plus longue espérance de vie signifie également que les soins historiquement fournis par les conjoints l'un envers l'autre (habituellement par l'épouse) surviennent à un âge où la capacité de fournir des soins de santé est amoindrie.

Comme en ce qui concerne la longévité, le point de départ et la durée de la perte d'autonomie des personnes âgées est imprévisible et, conséquemment, cela constitue un risque assurable pour lequel, à ce stade-ci, il n'existe pratiquement aucun marché privé, un défi politique que peu d'états ont commencé à relever (OECD, 1996). L'émergence d'un marché pour l'assu-

rance des soins prolongés est freinée par une multitude de problèmes et n'existe présentement qu'à petite échelle, rappelant en cela la situation qui existait à travers le monde avant que les pensions publiques ne deviennent monnaie courante.

Comme le démontrait une récente historiographie (Haber & Gratton, 1994), avant l'avènement des pensions obligatoires, la très grande pauvreté affectant les personnes âgées, à travers le monde, représentait toujours une exception principalement associée aux personnes âgées n'ayant pas d'enfants adultes au travail ayant la capacité ou le désir de compenser leurs parents âgés pour le manque à gagner découlant de la baisse de leurs revenus. En ce sens, les pensions publiques obligatoires constituaient une façon de partager non seulement le risque associé avec sa propre espérance de vie mais également le risque associé à l'espérance de vie de ses propres parents ainsi que les exigences liées au soutien financier des parents pendant les nombreuses années de leur vieillesse. Dans le même ordre d'idées, la croissance récente des soins à domicile et des soins prolongés, financés à même les fonds publics, constitue une amélioration du bien-être social, non seulement pour les personnes âgées en perte d'autonomie qui reçoivent ces soins mais également pour leurs enfants adultes et les autres membres de la famille qui, autrement, seraient appelés à fournir directement les soins en question.

### Conclusion

Des critiques conservateurs de l'État providence ont souvent décrit le vieillissement de la population comme étant l'équivalent, au plan social, de la fin des temps. Si tel était le cas, nous serions tous morts. Depuis le dix-neuvième siècle, le vieillissement de la population a constitué une des caractéristiques propres au monde industrialisé et le monde n'a jamais cessé d'exister pour autant. Toutefois, la réforme des pensions survenue au cours des années quatre-vingt-dix n'est pas le fruit d'un complot de la droite. En Europe, les réformes les plus importantes furent adoptées par des formations politiques liées au mouvement syndical (Suède) et/ou uniquement après que les syndicats aient approuvé les réformes (Italie). Il n'est guère surprenant de constater que des régimes de retraite conçus dans des conditions de fécondité élevée et de croissance soutenue de la population active requièrent de sérieux ajustements une fois ces conditions disparues. Ce serait le summum de l'insouciance que de léguer à nos enfants un héritage politique qui ne tient pas compte du fait que nous avons si peu d'enfants mais que nous vivons plus longtemps qu'avant.

Les grandes réformes apportées aux systèmes de pensions ont caractérisé les pays où le secteur public assume une part relativement importante des coûts

associés à la retraite. L'arrivée à échéance des régimes publics de pensions depuis les années soixante-dix combinée aux conditions économiques défavorables ont obligé ces états à confronter les problèmes fondamentaux découlant des coûts associés à la retraite bien avant le bouleversement démographique qui affectera tous les pays au cours des 25 prochaines années. Par contre, vu ce qui précède, plusieurs des leçons qui devaient en être tirées ont déjà été apprises. Les avantages et désavantages ainsi que les dilemmes, tant sur le plan pratique qu'au niveau normatif, sont connus et nous bénéficions d'une expérience relative à confronter ces problèmes.

Pour les pays comme le Canada, les défis que représente l'atteinte d'objectifs sociaux liés à l'équité entre les groupes d'âge et à la justice à l'intérieur d'un groupe d'âge donné, étant donné le vieillissement de la population sont plus difficiles vu que la proportion des coûts associés à la retraite devant être assumée par le secteur public est de moindre importance. Il est dommage qu'il en soit ainsi. Il existe plusieurs motifs à caractère normatif et social justifiant d'être inquiets de la répartition inter et intra générationnelle des dépenses futures liées au vieillissement de la population.<sup>2</sup> Les gouvernements sont également justifiés de s'impliquer à fond dans la détermination de la méthode de répartition de ces dépenses. Par contre, on ne peut accomplir cet exercice qu'en ne tenant compte uniquement de la proportion des coûts associés à la retraite qui incombent au secteur public. L'ensemble des coûts économiques liés au soutien de la population retraitée ne constitue qu'une fraction de l'ensemble de l'activité économique annuelle qui est consacrée à la fourniture de biens et de services consommés par les retraités ou :

$$(1) \quad \text{Coût du soutien aux retraités} = \frac{\text{Consommation des retraités}}{\text{Production nationale totale}}$$

À son tour, cette fraction peut être exprimée comme étant le produit de deux autres ratios, le ratio de retraite et le ratio de consommation des retraités (Peter Hicks, correspondance personnelle, décembre 2001) :

$$(2) \quad \text{Coût du soutien aux retraités} = \frac{\text{Nombre de retraités}}{\text{Nombre d'employés}} \times \frac{\text{Consommation moyenne des retraités}}{\text{Production moyenne par employé}}$$

Toutes choses étant égales par ailleurs, le vieillissement de la population augmente l'ensemble des coûts liés à la retraite. Une augmentation de 10 pour cent dans le rapport retraités/travailleurs entraîne une hausse de 10 pour cent des coûts associés au soutien des retraités. La part proportionnelle des secteurs public et privé n'a aucune incidence en soi sur ce scénario. Les régimes de pensions publics et privés ne constituent que des méthodes alternatives par lesquelles les retraités réclament une part de la production actuelle (Barr, 2001). La part proportionnelle de la consommation totale des retraités augmente peu importe qu'elle soit financée à même des régimes de pensions étatiques ou grâce aux rendements obtenus sur des actions et des obligations.<sup>3</sup>

Toutefois, la part proportionnelle des secteurs public et privé a une incidence sur le défi posé aux politiques gouvernementales. Tel que je l'ai souligné précédemment, une modification de l'âge d'admissibilité aux prestations du RPC/RRQ affecterait principalement le nombre de retraités parmi les travailleurs à faible revenu. De la même façon, sabrer dans le montant des prestations provenant du secteur public affecterait, de façon disproportionnée, la consommation des moins bien nantis, vu qu'il est moins facile pour les familles à faible revenu que pour celles à revenu élevé de compenser ce manque à gagner à l'aide d'économies accumulées (Diamond & Hausman, 1984). Le défi auquel sont présentement confrontés les décideurs qui doivent faire face au vieillissement de la population en est un de finances publiques : comment équilibrer les revenus (taxes et impôts) et les dépenses (prestations des régimes publics de pension) des gouvernements. Toutefois, au niveau politique, le défi encore plus grand consiste à répartir les coûts *supplémentaires* liés à la retraite et provoqués par le vieillissement de la population à travers l'ensemble du budget qui lui est consacré, tant public que privé (= l'ensemble des coûts sociaux), le tout, de manière à respecter les principes d'équité intergénérationnelle et de justice intragénérationnelle. Le régime fiscal avantageux pour les régimes de retraite propres à divers secteurs d'activités ainsi que les comptes personnels établis en vue de la retraite démontrent clairement que ceux-ci visent également plusieurs objectifs sociaux.

John Myles

Université de Toronto

## Notes

1. Vu qu'il existe généralement une corrélation entre la santé (espérance de vie, invalidité) et le niveau de revenu, le fait d'augmenter l'âge d'admissibilité à des régimes tels que le RPC/RRQ accroît les inégalités. Lorsque l'âge de la retraite diminue, les améliorations au bien-être social par le biais de temps de loisir et de temps libre accrus ont tendance à être dévolues aux citoyens les moins biens nantis. Par exemple, une année supplémentaire de retraite, proportionnellement, représente un gain plus appréciable pour la personne dont l'espérance de vie est de 7 ans que pour celle dont l'espérance de vie est de 12 ans. Mais l'inverse est également vrai de sorte qu'une année supplémentaire consacrée à travailler représente, proportionnellement, une perte plus importante pour ceux et celles dont l'espérance de vie est moins longue.
2. J'ai fait le survol de ces questions normatives et propose des solutions possibles dans Myles (en cours d'impression).
3. En effet, comme le fait remarquer Thompson, (1998, p. 44) les propositions pour une plus grande contribution de la part des fonds placés dans des comptes individuels ou collectifs se justifient souvent sur la base que les retraités obtiendraient un meilleur rendement sur leurs cotisations. Si cette prétention s'avérait exacte, l'effet de ce changement serait une *augmentation*, pour l'avenir, des coûts associés à la retraite.

## Références

- Barr, N. (2001). *The welfare state as piggy bank: Information, risk, uncertainty and the role of the state*. Oxford: Oxford University Press.
- Burtless, G., & Quinn, J. (2001). Retirement trends and policies to encourage work among older Americans. In P. Budetti, R. Burkhauser, J. Gregory, & H. A. Hunt (Eds.), *Ensuring health and income security for an aging workforce* (pp. 375–416). Kalamazoo MI: Upjohn Institute.
- Diamond, P., & Hausman, J. (1984). Individual retirement and savings behavior. *Journal of Public Economics* 23, 81–114.
- Haber, C., & Gratton, B. (1994). *Old age and the search for security: An American social history*. Bloomington: Indiana University Press.
- Heisz, A., Jackson, A., & Picot, G. (2001). Distributional outcomes in Canada. In K. Banting, A. Sharpe, & F. St-Hilaire, (Eds.). *The longest decade: Canada in the 1990s* (pp. 247–272). Montreal: Institute for Research on Public Policy.
- Hicks, P. (2001). *Public support for retirement income reform*. Paris: Organization for Economic Cooperation and Development. Trouvé le 13 août, 2002, sur le Site Web de l'OCDE : //www.oecd.org
- Morissette, R., Zhang, X., & Drolet, M. (2002). The evolution of wealth inequality in Canada, 1984-1999 (Analytical Studies Branch, Research Paper No. 187). Ottawa: Statistics Canada.
- Myles, J. (2000). The maturation of Canada's retirement income system: Income levels, income inequality and low income among older persons. *Canadian Journal on Aging*, 19, 287–316.
- Myles, J. (in press). A new social contract for the elderly? In G. Esping-Andersen, D. Gallie, A. Hemerijck, & J. Myles (Eds.). *Why we need a new welfare state*. Oxford: Oxford University Press.
- Myles, J., & Pierson, P. (2001). The comparative political economy of pension reform. In P. Pierson (Ed.). *The new politics of the welfare state* (pp. 305–333). Oxford: Oxford University Press.
- Organization for Economic Cooperation and Development. (1996). *Caring for frail elderly people*. Paris: Author.
- Organization for Economic Cooperation and Development. (2001). *Aging and income: Financial resources and retirement in 9 OECD countries*. Paris: Author.
- Pransky, G. (2001). Living longer but able to work? In P. Budetti, R. Burkhauser, J. Gregory, & H. A. Hunt (Eds.). *Ensuring health and income support for an aging workforce* (pp. 431–438). Kalamazoo, MI: Upjohn Institute.
- Scherer, P. (2002). *Age of withdrawal from the labour force in OECD countries*. Paris: Organization for Economic Cooperation and Development. Trouvé le 13 août, 2002, sur le Site Web de l'OCDE : //www.oecd.org
- Thompson, L. (1998). *Older and wiser: The economics of public pensions*. Washington: The Urban Institute.
- Wolf, D. (1999). The family as provider of long-term care: efficiency, equity and externalities. *Journal of Aging and Health*, 11, 360–382.